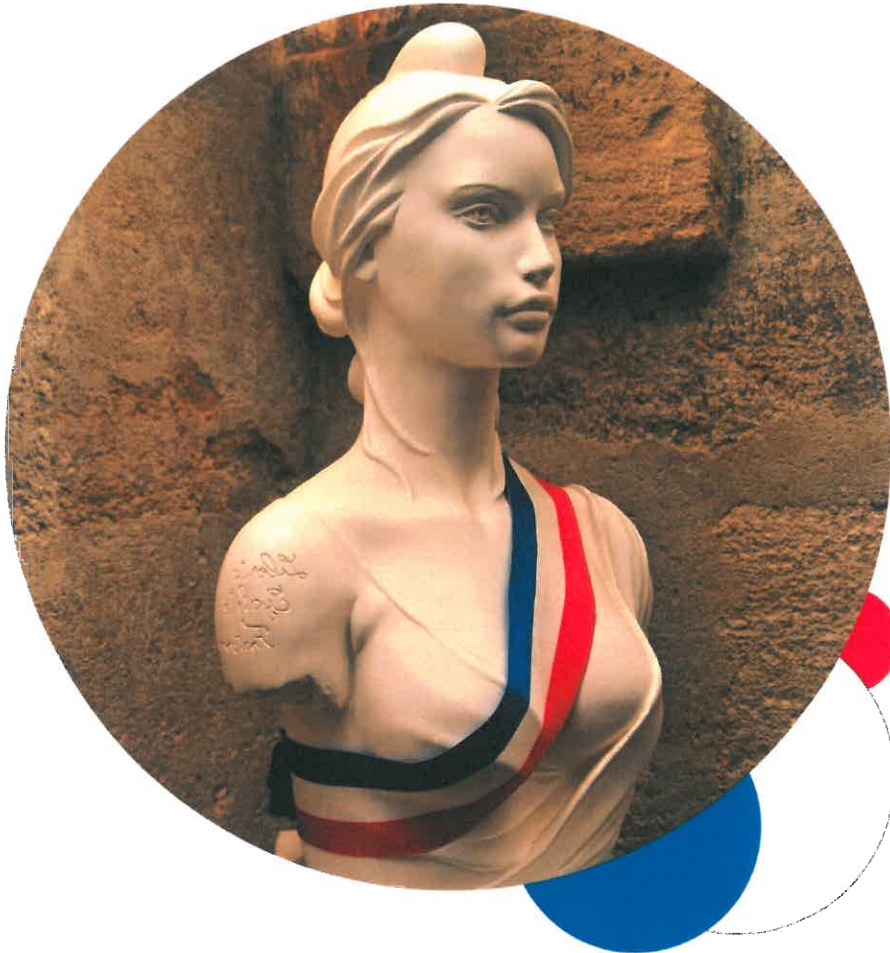


Procès-verbal du Maire

Jean-Michel Levesque



CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 7 avril 2016

Hôtel de Ville – Château de Grouchy

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2016**

REPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE - VILLE D'OSNY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 7 avril 2016.

Le sept avril deux mille seize à vingt heures trente, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le premier avril deux mille seize s'est réuni en séance publique.

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Michel LEVESQUE, Mme Murielle DUFLOS, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Nicole SIEPI, M. David AIMÉ, Mme Sylvie GUIGON, M. Jean-Claude PINQUET, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Christine ROBERT, M. Claude MATHON, Adjoints.

M. Maurice CZARNECKI, M. Maurice DESCAMPS, Mme Maryse GINGUENE, M. Daniel HEQUET, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER, M. Jean-Marc CHAILLIOU, Mme Laurence TEREFENKO, Mme Sybil AUBIN, M. Sylvain LANDEMAINE, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, M. Franck GAILLOT, Mme Christelle BENDADDA, M. Marcel LALLIOT, Mme Jeannine VATIN, M. Lionel ROUX, M. Laurent ACHITE-HENNI, Mme Céline LAURENT, M. Dominique COUVREUR, Mme Patricia DESBATS, M. Pascal-Eric LALMY, Conseillers Municipaux.

A DONNÉ POUVOIR :

Mme Anne-Marie BESNOUIN

à

Mme Maryse GINGUENE

SECRETAIRE DE SÉANCE :

M. Jean-Marc CHAILLIOU

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 33.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 AVRIL 2016

SOMMAIRE

076.04.2016 - FINANCES : Décision en matière de taux des contributions directes et de taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

077.04.2016 - FINANCES : Subventions 2016 à verser aux associations.

078.04.2016 - FINANCES : Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

079.04.2016 - RESSOURCES HUMAINES : Réforme des logements de fonction et paiement des charges par les gardiens.

080.04.2016 - RESSOURCES HUMAINES : Créations et suppressions d'emplois.

081.04.2016 - RESSOURCES HUMAINES : Transfert de personnel dans le cadre du transfert de la compétence collecte des déchets à la Communauté d'agglomération.

082.04.2016 - AFFAIRES GENERALES : Avis de la commune sur le projet de schéma de mutualisation des services entre la CACP et ses communes membres.

083.04.2016 - FONCIER : Acquisition parcelle AN 540 d'une surface de 32 m² appartenant à M. COSTA DOMINGUES et Mme MAUGUY – 62 rue Aristide Briand.

084.04.2016 - BATIMENTS : Autorisation de dépôt d'un permis de construire pour la réhabilitation et l'aménagement en locaux archives municipales du rez-de-chaussée du bâtiment annexe du Château de Grouchy situé face à l'école de musique.

085.04.2016 - BATIMENTS : Réhabilitation et aménagement de locaux pour les archives municipales – Demande de subvention auprès du conseil Départemental du Val d'Oise.

086.04.2016 - BATIMENTS : Autorisation de dépôt d'un permis de démolir comprenant la démolition d'un local rue Léchaugnette.

087.04.2016 - BATIMENTS : Avenant n°2 au marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux.

088.04.2016 - ENVIRONNEMENT : Avis de la commune d'Osny concernant l'enquête publique relative au passage de fret ferroviaire à Osny dans le cadre de la création du nouvel itinéraire fret Le Havre – Serqueux – Gisors – Pontoise.

089.04.2016 – ENVIRONNEMENT : Bilan d'étape 2015 de l'Agenda 21 Local.

090.04.2016 - LOGEMENT : Avis de la commune relatif au projet local de l'habitat intercommunal – 2016/2021.

091.04.2016 - JEUNESSE : Prestation de service – Contrat enfance jeunesse 2015-2018 – Convention d'objectifs et de financement avec la caisse d'allocations familiales du Val d'Oise.

092.04.2016 - Vie des quartiers : Modification du tarif des activités.

093.04.2016 - SPORTS : Convention d'objectifs et de partenariat avec l'association Osny Football Club.

095.04.2016 – MARCHES PUBLICS : Avenant de transfert au marché de travaux d'entretien, de grosses réparations et d'amélioration des bâtiments communaux – lot n° 1 : gros œuvre n° 13.14.

Délibérations proposées sans débat :

094.04.2016 - AFFAIRES GENERALES : Décisions du maire prises en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 7 avril 2016**

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 7 avril 2016 à 20H30, sous la présidence de M. Jean-Michel Levesque, Maire.



M. le Maire ouvre la séance du conseil municipal et demande à M. Pinquet de procéder à l'appel.

M. Pinquet procède à l'appel et propose au conseil municipal de désigner M. Jean-Marc Chailliou comme secrétaire de séance. Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Avant d'entamer les points de l'ordre du jour, M. Le Maire soumet les procès-verbaux des conseils municipaux du 18 décembre 2015 et du 4 février 2016 à l'approbation du Conseil Municipal.

M. Achite : Nous avons relevé quelques petites « coquilles » concernant le procès-verbal du Conseil Municipal du 4 février. J'ai tout noté. Je me propose de venir voir les services soit à la fin de la séance ou samedi matin, ce qui permettrait de valider les procès-verbaux.

M. le Maire : Si ce sont des petites coquilles, oui. Si ce sont des erreurs importantes, nous pouvons reporter.

M. Achite : Non. Il y en a pour 2 minutes, mais comme ça on valide, voilà.

M. le Maire : D'accord, je pense que si ces corrections sont mineures, il n'y a pas de difficultés à soumettre ces procès-verbaux à l'approbation.

M. Achite : Tout à fait.

M. le Maire : Je soumetts donc au vote. Les deux procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité. Je vous remercie, nous allons passer au 1^{er} point de l'ordre du jour. Je vais laisser la parole à M. Aimé.

076.04.2016 - FINANCES : Décision en matière de taux des contributions directes et de taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Rapporteur : M.Aimé

M. le Maire : Cette question n'avait pas soulevé de débat lors de la réunion plénière. Je vais peut-être repasser la parole à M. David Aimé qui souhaiterait apporter quelques précisions.

M. Aimé : Oui merci M. le Maire. En fait cela concerne la dotation globale de fonctionnement puisque, enfin, c'est la fin d'une incertitude.

Mardi 5 avril, nous avons enfin pu avoir accès au montant de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat pour l'année 2016. Cette dernière s'élèverait finalement à 1 517 532 € soit une nouvelle baisse de 462 441 € par rapport à 2015.

Je connaissais le ministre socialiste Cahuzac qui mentait face à la représentation nationale en assurant ne pas détenir de compte en Suisse mais là, nous avons atteint un nouveau sommet.

Le mardi 3 novembre 2015, une personne de premier plan annonce aux députés socialistes et aux Français le report d'un an de la réforme de la dotation globale de fonctionnement aux collectivités

locales. Cette personne n'est autre que Manuel Valls, Premier Ministre en exercice. Ses propos exacts étaient les suivants : « **j'ai proposé que les grands principes de la réforme soient arrêtés dès ce projet de loi de finances, avec une clause de revoyure en avril** » et il a proposé que la réforme rentre en vigueur le 1er janvier 2017 au lieu du 1er janvier 2016.

Patatras ! La vérité est désormais connue, le gel de la baisse signifie pour le gouvernement, concernant une commune comme la nôtre, une diminution de plus de 400 k€ soit plus de 20 % de baisse.

Désormais, ce ne sont plus des députés qui mentent ouvertement, mais le gouvernement lui-même. Qui plus est, pour 2017, là où l'entourage du Président de la République annonçait que l'Etat renoncerait à toute nouvelle baisse de la DGF lors du Congrès des maires fin mai 2016, à condition que les collectivités investissent ces sommes, ses propres ministres le désavouent. Ainsi Michel Sapin (ministre des finances) et Christian Eckert (Secrétaire d'Etat au budget) se sont prononcés vendredi dernier contre la suppression de la troisième baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des collectivités locales prévue pour 2017, essentielle à leurs yeux pour poursuivre la baisse du déficit.

Mensonge ! Mensonge ! Mensonge !

Cela aura pour conséquence sur 2017 une diminution pour la commune d'Osny de près de 500 k€.

A terme, en 2020, il faut clairement s'attendre à ne plus percevoir de dotation globale de fonctionnement. Autrement dit, la décision reprise par ce gouvernement cette année est l'annonce de la mort des communes telles que nous les avons connues.

Sur Osny, en maintenant les taux cette année encore et ce, depuis 2009, nous avons fait le choix de maîtriser les dépenses tout en conservant un niveau de services élevé pour les Osnysois.

L'Etat, par cette politique, nous annonce que désormais, les communes ne pourront plus remplir les mêmes services qu'auparavant et nous impose la suppression de ces dits services.

La gauche après avoir mis la France dans la situation catastrophique actuelle, souhaite également détruire les collectivités locales en les asphyxiant et ainsi dégrader les services de proximité offerts à la population et amène la valeur Mensonge à la hauteur de nos trois valeurs fondatrices !

Je termine mon intervention en soulignant que les chiffres de la DGF 2016 ont été communiqués le 5 avril et que l'Etat nous laisserait 4 jours supplémentaires au-delà du 15 avril, pour changer les budgets. C'est assez remarquable !

M. le Maire : Au regard de la loi, nous devons tenir un débat d'orientations budgétaires, présenter un budget, avoir des dotations aléatoires qui nous ont été notifiées avant-hier. Nous n'avons eu que quelques jours pour revoir le budget. Ce n'est pas la volonté de la commune, bien évidemment. Je vous propose de maintenir en l'état le projet de délibération. C'est bien clair que les efforts à venir seront conséquents. Maintenant, ce qui arrivera demain, après-demain, le mois prochain ? Moi j'avais entendu il y a 3 semaines environ sur une chaîne de radio nationale un mercredi soir vers 23h et le lendemain matin jusqu'à 9h / 10h que l'Etat arrêterait le gel des dotations ce qui permettait de dégager 3,7 milliards, pour permettre aux communes de réinvestir dans les travaux publics qui sont fortement impactés aujourd'hui par ces différentes baisses puisque 70 % de leurs chiffres d'affaires ou des commandes sont réalisés par les collectivités territoriales.

Depuis, silence radio (c'est le cas de le dire) sur toute l'échelle nationale, on n'en a plus entendu parler. Je pense qu'il y a eu « un loupé » encore une fois de la part de la communication de notre gouvernement. Je me suis laissé dire mais là, je ne veux pas anticiper des bonnes nouvelles, c'est difficile car on est plutôt habitué aux mauvaises actuellement, que le Président de la République, François Hollande, ferait une déclaration à l'issue du Congrès de l'Association des Maires de France qui doit se tenir au mois de juin. C'est peut-être une promesse électorale, je n'en sais rien. Toujours est-il que je tenais à être totalement transparent dans notre façon d'appréhender les choses. Nous avons déjà demandé des efforts aux élus, aux services. Nous maintiendrons notre volonté de pas augmenter les impôts pour ce qui concerne la commune d'Osny, mais ceci veut dire que, chacun et chacune d'entre nous devra faire des efforts encore plus conséquents pour cette année 2016 et pour 2017. Après je ne sais pas, sauf bonne nouvelle, mais vu que jusqu'à présent on nous a habitué au chaud et au froid, moi, disons que je reste très tiède.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

077.04.2016 - FINANCES : Subventions 2016 à verser aux associations.

Rapporteur : Mme SIEPI

Mme SIEPI : Je ne vais pas vous lire tout le tableau parce qu'on l'a déjà lu en commission plénière. Je tenais simplement à ajouter que par rapport aux 2 clubs labellisés, les modalités de versement des subventions ont été votées à l'unanimité au Conseil Municipal du 10 décembre 2015 et que ces clubs bénéficient tout de même de la gratuité de l'utilisation des équipements sportifs.

M. le Maire : Merci pour ces précisions. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Je sou mets cette délibération au vote, y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Les 2 groupes de l'opposition s'abstiennent.

Je vous remercie pour l'adoption de cette délibération à la majorité,

7 abstentions des groupes de l'opposition (4 du groupe de l'Opposition « Osny pour vous avec vous » et 3 du groupe de l'Opposition « Rassembler pour faire gagner Osny »).

078.04.2016 - FINANCES : Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Rapporteur : M. AIME

La délibération est adoptée à l'unanimité.

079.04.2016 - RESSOURCES HUMAINES : Réforme des logements de fonction et paiement des charges par les gardiens.

Rapporteur : M. PINQUET

M. Pinquet : J'ajouterai un commentaire que j'ai déjà dit en commission, à savoir que nous avons été quand même très surpris de voir avec quelle efficacité et surtout quelle rapidité le groupe de travail qui réunissait des représentants du personnel et du service des ressources humaines, a établi ce travail remarquable. Je pense qu'on peut les en remercier. Je rappelle que cette délibération a reçu un avis favorable lors de la commission plénière.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

080.04.2016 - RESSOURCES HUMAINES : Créations et suppressions d'emplois.

Rapporteur : M. PINQUET

La délibération est adoptée à l'unanimité.

081.04.2016 - RESSOURCES HUMAINES : Transfert de personnel dans le cadre du transfert de la compétence collecte des déchets à la Communauté d'agglomération.

Rapporteur : M. PINQUET

M. Pinquet : Il y a un changement par rapport à la délibération que nous avons vue en commission, à savoir que les emplois supprimés par le transfert de plein droit sont :

1 Adjoint technique de 1^{ère} classe, M. Dilubeka et 1 Adjoint technique de 2^{ième} classe, M. Boisson au lieu d'1 Adjoint administratif principal de 2^{ième} classe, M. Brie.

M. Lalmy : Pourquoi ce changement par rapport à ce qui avait été présenté en commission ? C'est une erreur au départ ou un changement intervenu depuis la commission ?

M. Pinquet : Un agent, M. Thomas Boisson, a souhaité se présenter comme candidat pour pouvoir être transféré. Cette candidature spontanée « arrangerait », si j'ose dire, l'autre agent qui, n'y paraît pas véritablement de bon cœur. Donc finalement, c'est cette dernière proposition qui a été retenue.

M. Lalmy : Question subsidiaire, par voie de conséquence, pour l'agent qui ne part plus, il va y avoir une évolution de ses missions dans les structures de la ville d'Osny compte tenu du fait que la compétence ordures ménagères est transférée ?

M. Pinquet : Absolument. Nous sommes donc en train de modifier son profil de poste, étant précisé qu'il s'agit d'un agent qui a un profil assez particulier, eu égard à sa santé.

M. le Maire : J'ajouterai que ce changement de nom répond à la remarque qu'avait formulée M. Couvreur sur le volontariat des personnes. Dans ce cas, par chance, nous pouvons répondre à cette attente mais il n'y avait aucune obligation à ce niveau-là.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais soumettre au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

082.04.2016 - AFFAIRES GENERALES : Avis de la commune sur le projet de schéma de mutualisation des services entre la CACP et ses communes membres.

Rapporteur : M. PINQUET

M. le Maire : Il est difficile de faire une synthèse sur cette délibération pleine de nuances et à géométrie variable. Je reprends ce qui a été dit lors de la commission : il n'y a pas d'engagement formel, mais des volontés à aller ou pas sur certains axes. Je vous rappelle que c'est aussi quelque chose qui est dicté par la loi à la CACP et de ce fait, dicté aux communes. M. Couvreur :

M. Couvreur : Merci M. le Maire. Comment en réalité ça va fonctionner ? Parce que si on parle de mutualisation, je suppose qu'il y aura une direction unique, je suppose à la CACP, mais est-ce qu'il y aura, par exemple, pour la mutualisation du centre horticole, une antenne dans les 13 communes ou est-ce que ça va être regroupé ? Par exemple, une antenne sur le centre horticole qui pourrait concerner Pontoise et Osny ? Une autre Courdimanche, Menucourt ? Est-ce qu'on ne va pas à court terme ou à moyen terme, vers une mutualisation, un regroupement du personnel ? Ayant connu des regroupements vers les hôpitaux, je sais que le personnel est quand même menacé.

M. le Maire : Je ne m'aventurai pas sur ce terrain-là car aujourd'hui nous en sommes bien loin. Aujourd'hui, c'est le dessin d'un schéma de mutualisation qui est proposé. Pour cela au niveau de la CACP, il y a une personne responsable, M. Jaouen, entouré d'un certain nombre d'élus dont Mme Besnoin, qui est déléguée à la CACP chargée de la mutualisation. La CACP s'est appuyée sur un cabinet d'études, le cabinet ENO, qui a permis de faire un état sur les communes et de faire des propositions. Par ailleurs, il y aura un représentant de chaque commune au sein de ce groupe de travail sur la mutualisation, ce sera M. Pinquet. Je vais passer la parole à Mme Duflos qui voulait rajouter quelque chose.

Mme Duflos : Oui, juste pour parler du centre horticole, il existe déjà. Donc ils ne vont pas remettre un mini-centre horticole dans chaque commune. Mais il n'est pas utilisé par rapport au foncier disponible et si la mutualisation n'avance pas, celui-ci pourrait fermer.

M. le Maire : Effectivement il n'aurait plus de raison d'être.

M. Pinquet : Je vais apporter une précision. Si vous votez favorablement, je serais l' élu délégué de la commune d'Osny pour participer au groupe de travail mutualisation. Une première réunion de ce groupe de pilotage a lieu lundi prochain. Elle est déjà prévue pour durer 3 heures ce qui revient à dire que vraisemblablement à l'issue de cette réunion, j'aurai quand même un peu plus de détails. Il

reste, bien évidemment, beaucoup à faire. D'autre part, quand on parle mutualisation, on parle toujours CACP mais il peut très bien se créer une mutualisation entre 2 ou 3 communes par exemple, sans pour autant que la CACP n'intervienne. Il n'en demeure pas moins que les règles de mutualisation seront les mêmes et il faut dire les choses comme elles sont, elles poseront certaines contraintes.

Mme Duflos : S'il y a un lien des communes sans la CA, il n'y aura pas d'intérêt fiscal pour la Communauté d'Agglomération. Or, l'Etat veut que ce soit la Communauté d'Agglomération qui pilote le projet et non pas que les communes travaillent entre elles. C'est clair et en plus, il faut que plusieurs communes aient envie d'aller sur la même thématique pour que ce soit intéressant pour la Communauté d'Agglomération. Donc, c'est la quadrature des cercles.

M. le Maire : Et comme je l'avais dit en commission, il est bien évident que l'Etat l'impose. Il y aurait des primes de l'Etat liées à cette mutualisation. Jean-Paul Jeandon, premier vice-président de la CACP, a annoncé la somme de 150 à 200 millions d'euros qui reviendrait à la CACP en premier lieu avec fatalement un retour sur les communes. Mais nous n'en sommes pas à cette étape.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

083.04.2016 - FONCIER : Acquisition parcelle AN 540 d'une surface de 32 m² appartenant à M. COSTA DOMINGUES et Mme MAUGUY – 62 rue Aristide Briand.

Rapporteur : M. DESCAMPS

La délibération est adoptée à l'unanimité.

084.04.2016 - BATIMENTS : Autorisation de dépôt d'un permis de construire pour la réhabilitation et l'aménagement en locaux archives municipales du rez-de-chaussée du bâtiment annexe du Château de Grouchy situé face à l'Orangerie.

Rapporteur : M. CHAILLIOU

M. le Maire : Merci M. Chailliou. Il y a-t-il des demandes d'interventions, des questions ?

M. Couvreur : Oui M. le Maire. Je me posais la question pour savoir est-ce qu'on a une date d'ancienneté des archives municipales ? Les plus anciennes remontent à quand ? ça peut-être intéressant. Ce n'est pas une question piège !

M. le Maire : J'ai dans mon bureau de très beaux comptes rendus reliés de conseils municipaux datant du 19^{ème} siècle. M. Pinquet.

M. Pinquet : On ne peut pas donner de dates. Tout cela dépend de la nature des archives. Par exemple, les registres d'état-civil doivent être conservés sans date limite. La conservation et le classement ces archives est obligatoire et la conservation actuelle dans le grenier de l'hôtel de ville n'était pas pertinent du fait de problèmes de sécurité et de la résistance du plancher.

M. le Maire : Merci pour ces précisions.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

085.04.2016 - BATIMENTS : Réhabilitation et aménagement de locaux pour les archives municipales - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise.

Rapporteur : M. CHAILLIOU

La délibération est adoptée à l'unanimité.

086.04.2016 - BATIMENTS : Autorisation de dépôt d'un permis de démolir comprenant la démolition partielle d'un local communal rue Léchaugnette.

Rapporteur : M. HEQUET

M. le Maire : Il y a-t-il des demandes d'explications, des demandes d'intervention ?

M. Couvreur : Oui merci M. le Maire. Est-ce que cela sera à la charge de la CACP ou de la commune d'Osny ?

M. le Maire : La Commune.

M. Couvreur : Le désamiantage aussi ? Cela coûte cher.

M. le Maire : C'est un petit local de 20 m², le coût sera donc faible.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

087.04.2016 - BATIMENTS : Avenant n° 2 au marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux.

Rapporteur : Mme BALLAND

La délibération est adoptée à l'unanimité.

088.04.2016 - ENVIRONNEMENT : Avis de la commune d'Osny concernant l'enquête publique relative au passage de fret ferroviaire à Osny dans le cadre de la création du nouvel itinéraire fret Le Havre – Serqueux – Gisors – Pontoise.

Rapporteur : Mme DUFLOS

Mme Duflos : Pour faire le lien avec la réunion publique d'hier soir, je rappelle les différents points qui posent problème :

Calendrier

On n'a pas obtenu de prolongation de l'enquête, elle se déroulera donc dans un délai très court et en partie pendant les vacances scolaires, ce qui est quand même assez ennuyeux.

Détail du programme de travaux

Sur la partie qui nous intéresse, il n'y a pas de travaux prévus. La SNCF considère que nous avons sur notre tronçon un réseau de très bonne qualité, donc il n'y a pas de travaux à prévoir.

Les principaux objectifs du projet

« Mettre en place un haut niveau de service territorial, en matière de logistique, d'aménagement et d'attractivité territoriale » : C'est ce qui est inscrit dans l'enquête. « L'attractivité territoriale », je ne pense pas que ce soit pour le Val d'Oise, nous avons cherché les avantages mais nous ne les avons pas encore trouvés.

Présentation de l'itinéraire global envisagé par SNCF Réseau

« Le projet prévoit la circulation de 25 trains de marchandises par jour » : Hier soir, nous avons compris que ce chiffre pourrait doubler. On ne sait pas non plus quels types de matériaux seront transportés.

Nuisances sonores et vibratoires

Je vais faire un aparté : ce matin nous étions avec M. Pinquet dans une réunion inter-gares avec la SNCF pour d'autres sujets qui touchent quand même la ligne J. Il nous était rappelé que normalement, la SNCF respecte la loi en terme de nuisances sonores. On a essayé de leur dire qu'il

nous semblait qu'ils étaient à part, mais non, ils maintiennent qu'ils respectent, comme les autres, la loi. On ne sait pas laquelle, mais il en respecte une ; ça doit être la leur...

Propositions de compensation

« Mise en place d'un écran acoustique d'une hauteur d'environ 2,50 m posé à 4m de l'axe de la voie ».

Dans l'enquête publique, il y a des tronçons où il n'y a pas de protection prévue. Dans tous les cas, un mur de 4m devant sa fenêtre n'est jamais très sympathique.

Avis de l'autorité environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) : cet avis est beaucoup plus nuancé et demande un certain nombre d'éléments complémentaires, mais j'ai l'impression que cet avis ne sera pas pris en compte.

M. le Maire : Merci. C'est donc la 2^e motion que nous passons dans ce sens. Je vous rappelle qu'hier nous avons fait une liste qui n'était pas, hélas, exhaustive, de toutes les communes qui ont déjà délibéré. Je rappelle, comme je l'ai déjà dit hier, que nous passons à la seconde phase de la riposte puisque nous allons prendre l'attache d'un cabinet d'avocats. Ce n'est pas SNCF réseau que nous allons attaquer mais c'est le Préfet lorsqu'il aura prononcé sa déclaration d'utilité publique.

Mme Duflos : Je voulais juste ajouter que même si la commission d'enquête émet un avis défavorable, le Préfet peut tout à fait passer outre. Même si les commissaires enquêteurs prennent en compte toutes les remarques, le Préfet peut très bien les ignorer. En plus, il s'agit du Préfet de Normandie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

089.04.2016 - ENVIRONNEMENT : Bilan d'étape 2015 de l'Agenda 21 Local.

Rapporteur : Mme DUFLOS

Mme Duflos : Je vous informe par ailleurs qu'en 2017 nous présenterons le bilan des 3 années de cet agenda 21 et qu'il y aura nécessité évidemment de le remodeler, de l'actualiser en lien avec les membres de l'atelier « Développement durable ». Il y a des actions qui peuvent être regroupées. Peut-être que l'on aura moins d'actions détaillées. On va regrouper par grandes thématiques en fonction des réalisations et du contexte qui évolue dans le domaine du Développement Durable.

M. le Maire : Mme Vatin : une explication ?

Mme Vatin : Je voulais argumenter notre abstention.

M. le Maire : Vous avez la parole.

Mme Vatin : Merci M. Le Maire, Nous ne mettons pas en cause le travail de longue haleine pour mettre en œuvre et surtout entretenir auprès des Osnysois les 70 actions évoquées dans cet agenda 21. Cependant, certaines de ces actions nous interpellent. Par exemple, le gain réel sur le papier économisé (action 30) : Vous savez que le consommateur final a tendance à imprimer ce qu'il reçoit par courriel ; c'est donc un transfert de consommation même s'il est partiel.

Nous avons constaté le tassement de certaines autres actions (actions 51 et 52 mois du DD). D'ailleurs, il me semble qu'il n'y aura pas de mois du développement durable en 2016, et que les actions qui le concernent seront noyées dans des manifestations autres. Vous venez d'en parler Madame Duflos.

D'autres actions nous confortent par contre comme la mise en place d'un pédibus que nous préconisons lors de notre campagne électorale.

J'ai noté également, et vous comprendrez ma sensibilité à ce lieu, et puisque vous vous autorisez à l'appeler PARC, que (je cite) « la réhabilitation et la valorisation du parc des Noirs marais sont terminés avec finalisation par la mise en place d'une signalétique en 2015 ». Je suis au regret de constater, qu'à ce jour, il n'y a aucune signalétique et que ce parc est dans un état déplorable.

J'ajouterai que l'eau du ru qui traverse cet espace et alimente une mare est particulièrement noire et de plus, nauséabonde. Nous nous posons la question de savoir s'il n'y a pas un égout qui se déverse dans ce ru !

J'ai également noté qu'une toiture végétalisée devait coiffer le toit en pente de la maison des associations. Il m'avait semblé que ce type de toit était prévu ailleurs.

Ce sont donc des approximations qui ne peuvent emporter notre accord. Nous maintiendrons en conséquence notre abstention. Merci M. Le Maire.

Mme Duflos : Pour en revenir sur les Noirs Marais, il y a un décalage du fait de l'aménagement des bâtiments et la place. Pour le fossé, il nous a fallu faire des recherches assez intéressantes pour découvrir que, finalement, personne ne voulait s'en occuper et notamment la CACP, au titre des eaux pluviales et la SNCF, car le ru est en limite du chemin piéton lui appartenant. L'entretien d'un tel espace est complexe et nécessite des interventions spécifiques.

Mme Vatin : Je parle du fossé qui longe le chemin privé qui est juste derrière la Villa Aristide.

Mme Duflos : C'est bien cela : il s'agit de la continuité. Je vous propose d'aller sur site constater cela.

M. le Maire : Quelles que soient les responsabilités de chacun, il faut faire quelque chose. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Nous allons contacter prochainement une association d'insertion spécialisée dans ce domaine.

La délibération est adoptée à la majorité, 4 abstentions du groupe de l'Opposition « Osny pour vous avec vous ».

090.04.2016 - LOGEMENT : Avis de la commune relatif au projet local de l'habitat intercommunal – 2016/2021

Rapporteur : M. BENSEDDIK

M. le Maire : Quelques précisions. La loi demande au conseil communautaire d'établir ce PLHI sur la période que l'on vient de donner et après le conseil communautaire conseille aux communes de procéder au développement de l'urbanisme pour être en règle avec la loi, encore une fois, à l'horizon 2020 et surtout 2025 en ce qui concerne les 25 % de logements sociaux de la loi SRU. Sur les 126 logements par an qui seraient souhaités au niveau de la commune d'Osny, je rappelle pour information qu'il y a déjà 25 à 30 constructions individuelles réalisées chaque année. Concernant Osny, de plus, il y a le projet de 575 logements sur les terrains de la ZAC de la Demi-Lieue. Sur ce chiffre, 340 logements sont inscrits au PLHI. Demande d'intervention ?

M. Couvreur : Oui, donc si j'ai bien compris vous auriez à peu près 230 logements sociaux à créer d'ici 2020.

M. le Maire : Les 25 % c'est pour 2025. Donc il est fortement conseillé, si l'on veut arriver à ces 25 % de logements sociaux, exigés par la loi en 2025, de réaliser dans toutes les nouvelles opérations un minimum de 30 % de logements sociaux.

M. Couvreur : Disons qu'il y en aurait une partie sur la ZAC de l'Oseraie ?

M. le Maire : Tout à fait. Il y a également d'autres projets : la rue de Pontoise, Thornley 2 et le pôle St-Exupéry. Pour le moment, nous sommes à 20 % de logements sociaux. L'an passé, nous avons eu une remarque de la préfecture nous signalant qu'il nous manquait 7 / 8 logements sociaux pour arriver aux 20 %.

La délibération est adoptée à la majorité, 4 abstentions du groupe de l'Opposition « Osny pour vous avec vous ».

091.04.2016 - JEUNESSE : Prestation de service – Contrat enfance jeunesse 2015 – 2018 – Convention d’objectifs et de financement avec la Caisse d’Allocations Familiales du Val d’Oise.

Rapporteur : Mme BUSSON

La délibération est adoptée à l’unanimité.

092.04.2016 - JEUNESSE – VIE DES QUARTIERS : Modification du tarif des activités.

Rapporteur : Mme ROBERT

La délibération est adoptée à l’unanimité.

093.04.2016 - SPORTS : Convention d’objectifs et de partenariat avec l’association Osny Football Club.

Rapporteur : M.GAILLOT

La délibération est adoptée à l’unanimité.

095.04.2016 - MARCHES PUBLICS : Avenant de transfert d’entretien, de grosses réparations et d’amélioration des bâtiments communaux – lot n° 1 : gros œuvre n° 13.14.

Rapporteur : M. le Maire

La délibération est adoptée à l’unanimité.

Nous avons une dernière délibération qui vous a été déposée sur table relative au marché public. Il s’agit de valider le changement de nom et d’adresse d’une société titulaire d’un marché public. Je vais vous la lire très rapidement.

Délibération proposée sans débat :

094.04.2016 - AFFAIRES GENERALES : Décisions du Maire prises en application de l’article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La délibération est adoptée à l’unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

M. le Maire : Je voudrais intervenir rapidement pour vous donner une information sur ce qu’on appelle improprement « le désert médical » à Osny. Il s’agit plus précisément de pénurie de médecins et non de désert médical. Je rappellerai simplement que la commune d’Osny accueille sur son territoire un grand pôle santé. Par ailleurs, en ce qui concerne le cabinet médical Charcot, les médecins ont dû arrêter leur activité du fait de la non-conformité du bâtiment : en effet, un ascenseur, fort coûteux, était nécessaire. Malgré les dires d’un des 2 médecins, je voulais vous informer que je les ai rencontrés à 2 reprises dont une fois avec M.Caillaud et je pense que M. Caillaud avait reçu aussi à 4 reprises un des médecins concernés. La Ville a également lancé un projet de mise à disposition de 2 pavillons à proximité de l’école Paul Roth pour des professions libérales, du fait du transfert à la maison de l’Enfance de la halte-garderie et de la crèche familiale : ces locaux pourraient dès lors accueillir des médecins et des infirmières, après une réhabilitation et une mise aux normes des locaux durant l’été.

Second point de mon intervention. En ce qui concerne le quartier de la Viosne, nous recevons demain Emmaüs Habitat afin de discuter - entre autre - du devenir de « la barre commerciale » et envisager une réhabilitation et une modernisation de celle-ci, de nouvelles constructions et l'implantation potentielle d'un cabinet médical par exemple et pourquoi pas d'un centre de PMI. C'est pour vous dire que nous prenons ce dossier à bras le corps et qu'il y a des réflexions en cours avec nos partenaires.

Enfin, dernier point : sur le site de l'ancien Decathlon, à la sortie 12 de l'autoroute ; un permis de construire a été signé pour la construction d'un cabinet de dentistes. C'est donc 7 dentistes qui s'installent. Je crois que c'est 20 / 25 bureaux qui sont concernés, dès lors, il y aura peut-être des possibilités pour accueillir des médecins généralistes.

M. Lalmy vous vouliez poser une question ?

M. Lalmy : Oui M. le Maire puisque vous abordez la question de la fermeture du cabinet médical derrière l'école Charcot, il s'agit de médecins libéraux. C'est comme les commerçants, ils ouvrent ou ils ferment leur cabinet, c'est leur liberté. Même si effectivement la ville va avoir un souci concernant la répartition de l'offre médicale sur son territoire, d'autant plus que les gens de la Résidence de la Viosne sont peut-être moins mobiles que les autres, c'est vrai que le quartier de l'école Paul Roth ne répondra pas nécessairement aux besoins de ces gens-là.

L'autre question que je me pose, c'est l'avenir de la pharmacie parce que je ne suis pas un spécialiste des questions médicales, mais on m'avait expliqué il y a quelques années qu'une pharmacie vit avec les médecins de proximité parce qu'en fait, en sortant de chez le médecin, on va chez le pharmacien et que chaque médecin représente en gros un certain chiffre d'affaires pour une pharmacie. Quelles sont aujourd'hui les informations que vous avez de la part de la pharmacie ? Est-ce que la pharmacie se sent menacée ou est-ce que son activité est pérennisée et n'a pas de difficultés, compte tenu du fait qu'elle a été reprise, il n'y a pas si longtemps que ça, par des jeunes pharmaciennes ?

M. le Maire : Je vais laisser la parole à M. Caillaud qui a reçu les pharmaciens de la ville il y a quelque temps.

M. Caillaud : Juste pour compléter les propos de M. le Maire, il ne faut pas faire de catastrophisme. Sur l'Ile-de-France, on ne parle pas de désert médical, on parle de pénurie de médecins. Un désert médical c'est quand on n'a plus du tout accès aux médecins, ce qui n'est pas le cas du tout en Ile-de-France. On a toujours accès aux médecins et, au moins, à une plateforme puisque l'on a la chance, nous, dans le Val d'Oise, d'avoir des plateformes « SOS Médecins ». Si l'on refait un bref historique, il y a eu la création en 1973 du Numerus Clausus, ce qui a diminué l'offre médicale : Si on diminue l'offre, il n'y aura pas de demandes. Il y a aussi eu en 1993 l'incitation aux départs des médecins puis la mise en œuvre des 35 heures. L'augmentation de la charge administrative des médecins a pour conséquence leur souhait de devenir salarié plutôt que d'exercer en profession libérale. Enfin nos politiques ont compris depuis 4 à 5 ans la difficulté, comme ils l'avaient compris pour les infirmières. On a eu en effet, cette même problématique : on a connu une pénurie d'infirmières et on a ré-ouvert en catastrophe toutes les écoles d'infirmières. Sauf que la formation d'une infirmière aujourd'hui est de 3 ans et demi alors que pour un médecin il faut entre 10 et 12 années. Donc depuis 5 ans, on a ré-ouvert enfin le Numerus Clausus. Il faut rester optimiste et dans les 5 / 6 années à venir, on va retrouver un certain équilibre. En ce qui concerne notre ville, nous facilitons l'installation de médecins, tout comme nous développons l'attractivité du territoire pour les commerçants et entreprises. En ce qui concerne le cabinet Charcot, il est vrai que nous avons reçu les médecins avec M. le Maire, à plusieurs reprises, pour leur trouver une solution. Il n'était pas question d'acquérir les locaux actuels de Charcot, mais de faciliter leur réinstallation puisqu'ils préféraient être locataires plutôt que propriétaires. Aujourd'hui les médecins, c'est plus comme avant, « les médecins de campagne » qui tournaient 24 heures sur 24 et qui investissaient sur de l'immobilier pour prévoir leur retraite. Aujourd'hui, les médecins préfèrent payer un loyer. Ils ont pris une autre décision : ils sont libéraux, comme vous dites, ils font comme ils l'entendent. Le Dr Zeng part sur Cergy mais le Dr Talhouarn reste à Osny et va s'installer sur le site de la clinique Sainte-Marie dans la maison médicale. Nous avons par ailleurs le Dr Loridan, rue Aristide Briand, qui part en retraite. Nous avons

la chance d'avoir des locaux sur Paul Roth, des locaux qui peuvent accueillir jusqu'à 4 médecins et voire 2 groupements d'infirmiers libéraux, ou orthophonistes par exemple. Nous avons d'autres idées pour la commune : au niveau de Saint-Exupéry, il faut absolument aussi y implanter des locaux, enfin de faciliter l'installation de médecins. J'ai rencontré par ailleurs le président de l'ordre des médecins ainsi que le président de SOS Médecins France afin de leur présenter notre Ville. J'ai également rencontré un médecin qui est maître d'apprentissage de jeunes médecins et dont le cabinet est à Saint-Leu-la-Forêt qui m'a confirmé qu'il va falloir que les Villes facilitent les installations et que l'Etat allège leurs charges administratives.

J'ai reçu à deux reprises la pharmacienne du Moulinard qui est revenue me voir samedi avec la pharmacienne de la rue Aristide Briand. Elles sont rassurées tout de même par les installations de médecins à Paul Roth. De plus, les habitants vont continuer de fréquenter leurs pharmacies de quartier ou celles qui se situent sur la route entre le médecin et le domicile.

M. le Maire : Avant de nous quitter, je voudrais dire merci à tous d'avoir assisté à l'inauguration des équipements de la place des Impressionnistes et merci aux services municipaux.

La Maison de l'Enfance a reçu de nombreux visiteurs et suscite beaucoup d'intérêt, toutes générations confondues. Les futurs utilisateurs de la Maison des Associations semblent très satisfaits. L'ouverture de la médiathèque, victime de son succès, a généré près de 2.200 inscriptions dès les premiers jours, alors qu'au niveau des statistiques nationales, le taux d'inscription d'habitants dans une médiathèque pour une ville de notre strate est de l'ordre de 1.400. Nous avons constaté aussi beaucoup de monde sur les premiers jours de fonctionnement et je tenais à remercier les médiathécaires pour leur travail et leur patience. Nous espérons que l'activité va se réguler progressivement et que le rythme de croisière sera atteint à la rentrée de septembre.

Je vous souhaite une bonne soirée à tous.

Fin de la séance à 22h30

Fait à Osny, le 16 juin 2016



Le Maire,


Jean-Michel LEVESQUE